

# CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

Pour la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre et les  
communes de Crécy-en-Ponthieu et Rue

## ANNEXE 5 FICHES ACTIONS CRECY-EN-PONTHIEU

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_093A-AU


## FICHE ACTION N° 4

### REHABILITATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE ECOLE, VACANTS DEPUIS DE NOMBREUSES ANNEES

Orientation stratégique	<p><b>Orientation 2 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive et adaptée de l'habitat en centre-ville</b></p> <p><b>Sous-orientation 2 : Rénover les logements dégradés en répondant aux enjeux environnementaux</b></p>
Action nom	REHABILITATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE ECOLE, VACANTS DEPUIS DE NOMBREUSES ANNEES
Action n°	4
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Crécy en Ponthieu
Description de l'action	<p><b>Contexte :</b></p> <p>Les logements de l'ancienne école, située au 4, rue des écoles à Crécy-en-Ponthieu, sont vacants depuis une quinzaine d'années. Ces logements accueillait à l'époque les instituteurs et leurs familles. Après la construction du nouveau groupe solaire, ils ont été loués à plusieurs familles de la commune. Devenus vétustes et n'offrant pas les conditions de confort énergétique, la municipalité a laissé les lieux vacants depuis une quinzaine d'années... Par ailleurs, une partie des anciennes salles de classes de l'école a été occupée par le musée municipal jusqu'à son déménagement en 2021 et n'est pas concerné par ce projet.</p> <p>Le besoin d'attirer de nouveaux habitants dans un contexte de baisse de population, la nécessité d'accompagner la population dans son parcours résidentiel, la volonté de proposer une offre de logements conforme aux exigences énergétiques nouvelles conduisent la municipalité à se lancer dans un programme de réhabilitation.</p> <p><b>Objectifs poursuivis :</b></p> <p>Réhabiliter des logements vacants et procéder à leur rénovation thermique</p> <p><b>Nature et descriptif de l'opération :</b></p> <p>Le projet comprend donc tous les travaux de rénovation thermique et énergétique à savoir l'isolation des murs périphériques, de planchers et plafonds, le changement des fenêtres et portes d'entrées, la réfection de la toiture, ainsi que le ravalement de la façade. Le ravalement est indispensable pour permettre une bonne régulation de l'hygrométrie. En effet les enduits et joints réalisés en ciment sont source d'humidité et ne permettent pas au bâtiment de respirer naturellement.</p> <p>Les services de l'Habitat de la DDTM ont été contactés ; la commune est informée des démarches à effectuer et du conventionnement prévu.</p>
Partenaires	<p>Les acteurs à associer à cette démarche sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département de la Somme :</li> <li>- L'Etat, Anah</li> </ul>
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût des travaux est estimé à 236 195 € HT

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/07/2023  
080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

Plan de financement prévisionnel / définitif	Département (40%) : 94 478 € DSIL : 82 535 €
Calendrier	Lancement prévisionnel des travaux 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	L'action est en cohérence avec : - l'ambition 2 du projet de territoire de la CCPM : <i>une terre d'accueil et d'épanouissement à tout âge pour nos usagers</i> ; - l'ambition 3 du CRTE : <i>performance et autonomie énergétiques</i> ;
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Sélection des entreprises réalisant les travaux - Calendrier des travaux - Evolution de taux de vacance résidentielle - Pourcentage moyen de gain énergétique escompté après travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre la remise sur le marché locatif des logements vétustes Endiguer la vacance de logements Permettre aux plus modestes d'habiter en centre-bourg Apporter une attractivité du centre-ville Renforcement de l'offre résidentiel des communes Participer à la transition énergétique, écologique et démographique
Annexes	Photos de l'immeuble à réhabiliter  <p>Façade avant, donnant sur la rue des écoles</p> <p>Façade arrière, donnant sur la cour intérieure</p>

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

## FICHE ACTION N° 5

### CRÉATION D'UNE ZONE 30 ET REQUALIFICATION DES ENTRÉES DE VILLE



Orientation stratégique	<b>Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale</b> <b>Sous-orientation 1 : Apaiser la mobilité en centre-ville</b>
Action nom	CRÉATION D'UNE ZONE 30 ET REQUALIFICATION DES ENTRÉES DE VILLE
Action n°	5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Crécy-en-Ponthieu
Description de l'action	<p>Cette action a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser un <b>meilleur partage de la voirie</b> pour une circulation apaisée en centre bourg ;</li> <li>- <b>Améliorer la sécurité routière</b> pour les piétons, les cyclistes et les conducteurs en réduisant la vitesse des véhicules ;</li> <li>- <b>Réduire le bruit et la pollution de l'air</b> ;</li> <li>- <b>Affirmer et marquer les entrées de ville et de bourg</b> : affirmer le ressenti d'entrée dans le centre-bourg</li> <li>- <b>Assurer les transitions entre les différents tissus urbains</b> (agriculture, industrie, habitat) en créant des lisières.</li> </ul> <p>Il s'agit de permettre le <b>ralentissement automobile dans le centre-bourg</b> via plusieurs dispositifs : l'aménagement des entrées de ville, la mise en place de panneaux zone partagée, de passages piétons, de ralentisseurs, de zones de rencontre, de zone 30 ou de feux tricolores adaptés...</p> <p>Différentes étapes sont envisagées pour cette action :</p> <p><b>1. Définition des objectifs et consultation des parties prenantes</b> : définir clairement les objectifs de la création de la zone 30 (amélioration de la sécurité, réduction de la vitesse, etc.) et consulter les parties prenantes (habitant.es, commerçant.es, autorités locales, etc.) pour comprendre leurs besoins et attentes ainsi que les points de réticence à lever.</p> <p><b>2. Etude de circulation</b> : Une étude de circulation devra être réalisée pour évaluer la circulation actuelle et les possibilités de modification de la vitesse au sein du centre-bourg. A Crécy-en-Ponthieu, la mise en place d'une zone 30 permettrait de sécuriser et apaiser le centre-bourg. Cette étude pourrait être réalisée en <b>concertation avec les acteurs concernés</b> : agriculteurs, département, entreprises, riverains... en <b>croisant une approche quantitative et qualitative</b> (par le regard des usagers et usagères) → évaluation de la voirie existante</p>

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

	<p>→ élaboration du plan de circulation et du plan de signalétique de la commune</p> <p>→ identification des dispositifs de ralentissement (panneaux, marquages au sol, dos d'âne, plateaux surélevés, chicanes, feux de signalisation...) à mettre en place</p> <p><b>3. Mise en œuvre :</b> La mise en œuvre comprend l'installation des dispositifs de ralentissement (ralentisseurs, chicanes, écluses...) et la mise en place de la signalisation routière appropriée (panneaux, radars pédagogiques, feux tricolores intelligents, signalétique...). Il est important de garantir une signalisation claire et visible.</p> <p><b>4. Suivi et évaluation :</b> Il est important de suivre et d'évaluer régulièrement l'efficacité des dispositifs de ralentissement pour s'assurer qu'ils atteignent les objectifs fixés. Des ajustements peuvent être nécessaires en fonction des résultats obtenus. Les ajustements nécessaires dépendront des spécificités du projet.</p> <p>Il faut prévoir des périodes régulières de suivi et d'évaluation pour s'assurer que la zone 30 remplit bien ses objectifs et pour corriger les éventuels dysfonctionnements.</p> <p>La réalisation de ces actions est envisagée à court terme (0-3ans) et moyen terme (3-6 ans), selon les actions concernées.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement du département de la Somme sur l'apaisement des voies départementales : comptages routiers existants et choix des dispositifs, accompagnement financier quant à la mise en place du/des dispositif(s) à hauteur de 40%</li> <li>- Chambre d'agriculture : échanges autour du trafic des poids-lourds dans la commune + intermédiaire avec les usagers agricoles.</li> <li>- Accompagnement en ingénierie : CAUE 80 et Syndicat Mixte Baie de Sommes 3 Vallées (+ PNR), choix et accompagnement des MOE sur le choix des aménagements paysagers pouvant accompagner les dispositifs routiers</li> <li>- La commission fleurissement pour la gestion et l'entretien des aménagements paysagers, des entrées de ville et plus largement, de l'ensemble des dispositifs paysagers mis en place.</li> <li>- Projet en discussion, à valider par les élu.es</li> </ul>
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- étude de circulation : 10 à 15 000 € HT</li> <li>- étude de faisabilité pour l'implantation de dispositifs de réduction de la vitesse (géo détection   des réseaux consultation des concessionnaires, études géotechniques) (étude globale à lancer à l'échelle du centre-bourg pour anticiper les aménagements)</li> </ul>

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/07/2023  
080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

	- mise en œuvre (MOE) : < 90 000 € HT en fonction des dispositifs de ralentissement choisis, possibilité d'étaler les investissements dans le temps
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	- <b>Prochaine étape à programmer :</b> → organisation d'un conseil municipal pour valider le projet, ciblage des carrefours et tronçons prioritaires → lancement d'une étude de circulation quantitative et qualitative à l'échelle de la commune
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action s'inscrit dans l'AMI Région « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs. »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	> Ralentissement de la vitesse dans le bourg sur les tronçons où les vitesses constatées auront été au-dessus des vitesses réglementaires > Mise en œuvre d'aménagements paysagers d'entrées de ville dans 2 entrées de ville d'ici 2025, 4 entrées de ville d'ici 2026
Conséquence sur la fonction de centralité	La zone 30 et/ou le ralentissement des entrées de ville permettra d'instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulaire en abaissant la vitesse maximale autorisée pour les véhicules, notamment dans le centre-bourg. Elle vise à favoriser le développement de l'usage de la marche en facilitant les traversées pour les piétons et l'usage du vélo et en favorisant la cohabitation des vélos avec les véhicules motorisés sur la chaussée. Il s'agit ainsi de consolider la fonction de cœur de village du bourg de Crécy-en-Ponthieu, en faire un lieu propice à la promenade et à la découverte.
Annexes	

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

## FICHE ACTION N° 6

### REFLEXION A L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA BATAILLE

Orientation stratégique	<b>Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale</b> <b>Sous-orientation 2 : Travailler sur les espaces publics pour qu'ils occupent leur fonction créatrice de lien social</b>
Action nom	REFLEXION A L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU SITE DE LA BATAILLE
Action n°	6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Crécy-en-Ponthieu
Description de l'action	<p>Les objectifs de l'action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénover et valoriser le site de la Bataille</li> <li>- Aménager le site de manière sobre et économe, en valorisant la biodiversité et les vues sur le grand paysage</li> <li>- Accompagner le projet de mise en place de sculptures et d'un dispositif numérique par un aménagement paysager qualitatif, la constitution d'une lisière le long du site.</li> </ul> <p>Cette action vise à améliorer l'accueil du site de la Bataille. La mairie est propriétaire de plusieurs parcelles et souhaite aménager un parcours permettant de revivre le déroulement de la Bataille de 1346 via l'installation d'œuvres artistiques représentant des étapes de la bataille et la mise en place d'une application numérique. Ce projet peut également être l'occasion de créer un cadre paysager propice à cette découverte, de créer des espaces tampons, des lieux «refuges» pour la biodiversité et de lutter contre l'érosion des sols.</p> <p>4 priorités d'action sont déclinées :</p> <p><b>Priorité n°1 : Aménagement sobre du cheminement vers le Centre historique</b> et création d'une lisière avec les parcelles cultivées ou habitées.</p> <p><b>Priorité n°2 : Aménagement d'un espace d'accueil</b></p> <p><b>Priorité n°3 : Aménager les lisières du site : créer un écran végétal</b> autour du site de la Bataille</p> <p><b>Priorité n°4 : Installer un verger conservatoire communal</b> et mettre en place une prairie permanente et une gestion différenciée</p> <p>Cette action peut être mise en place à court ou moyen terme, soit dans les trois premières années dès le démarrage du premier, ou dans les 3 à 6 ans.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement du CAUE 80 et du PNR Baie de Sommes 3 Vallées sur la définition d'une palette végétale et en appui pour l'aménagement paysager</li> <li>- La Région et le département (subventions et financements)</li> </ul>

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

	- Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (accompagnement technique)
Dépenses prévisionnel/définitif	environ 15 000 € HT pour la mise en œuvre du cadre paysager (haies, cheminement enherbé...) (hors coût d'études)
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>&gt; Aide « Territoires Engagés pour la Nature » de l'OFB, pour plus de renseignements : <a href="mailto:animation-ten@cpie-hautsdefrance.fr">animation-ten@cpie-hautsdefrance.fr</a> / <a href="https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires">https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires</a> (ingénierie technique)</p> <p>&gt; « Fonds de renaturation des villes et des villages - Axe 2 »: subvention concernant le volet "renaturation des sols et espaces urbains" <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a086-financer-des-solutions-dadaptation-au-changem/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a086-financer-des-solutions-dadaptation-au-changem/</a></p> <p>&gt; Possibilité de mobiliser l'aide « Sentiers de Nature » : <a href="mailto:sentiers-nature@cerema.fr">sentiers-nature@cerema.fr</a></p>
Calendrier	<b>Prochaine étape</b> : organisation d'un atelier de travail pour réaliser la cartographie hiérarchisant les différents espaces verts et le calendrier de gestion
Lien autres programmes et contrats territorialisés	A définir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	> suivi d'évolution des plantations et de la gestion par la commune/PNR/CAUE
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action vise à améliorer l'accueil du site de la Bataille. La mairie est propriétaire de plusieurs parcelles et souhaite aménager un parcours permettant de revivre le déroulement de la Bataille de 1346 via l'installation d'œuvres artistiques représentant des étapes de la bataille et la mise en place d'une application numérique.</p> <p>Ce projet peut également être l'occasion de créer un cadre paysager propice à cette découverte, de créer des espaces tampons, des lieux « refuges » pour la biodiversité et de lutter contre l'érosion des sols.</p>
Annexes	

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_093A-AU



## FICHE ACTION N° 7

### CREATION D'UN PARCOURS DE VALORISATION ARTISTIQUE ET NUMERIQUE SUR LE SITE DE LA BATAILLE DE CRECY

Orientation stratégique	<b>Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale</b> <b>Sous-orientation 2 : Travailler sur les espaces publics pour qu'ils occupent leur fonction créatrice de lien social</b>
Action nom	CREATION D'UN PARCOURS DE VALORISATION ARTISTIQUE ET NUMERIQUE SUR LE SITE DE LA BATAILLE DE CRECY
Action n°	7
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Crécy-en-Ponthieu
Description de l'action	<p><b>Contexte :</b></p> <p>Le projet de création d'un parcours artistique et numérique (sur le thème de la bataille) s'inscrit dans une politique de développement d'un tourisme de mémoire, sous une forme nouvelle et innovante. Il vient compléter et valoriser le site sur laquelle une tour d'observation a été implantée en 1983 et enrichit le nouveau Centre Historique Crécy la bataille.</p> <p>Une première réalisation permettant d'engager le projet a été lancée par la réalisation d'une œuvre en été 2021 : « Stella ex-victoria », l'astre la victoire.</p> <p><b>Nature et Descriptif de l'opération :</b></p> <p>Le projet prévoit la création d'un parcours artistique sur le pourtour du Site de la bataille de Crécy. Il comprendra neuf œuvres ayant trait à l'univers de la bataille de Crécy, (rois, fantassins, archers...) qui seront implantées de façon pérenne sur un cheminement qui entoure le site de la bataille, en plein air. Les thèmes proposés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la bataille de Crécy, mythe ou légende</li> <li>- Jean de Luxembourg, roi de Bohême</li> <li>- Edouard III, roi d'Angleterre</li> <li>- Philippe 6, roi de France</li> <li>- L'archerie</li> <li>- Les chevaliers et la cavalerie française</li> <li>- L'affrontement, la bataille</li> <li>- les clercs</li> <li>- la défaite</li> <li>- les autres rois et personnalités présents lors de la bataille</li> </ul> <p>Le projet prévoit également le développement d'application numérique type réalité virtuelle des faits historiques de la bataille</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Région Hauts-de-France</li> <li>- Le Département de la Somme</li> <li>- L'Etat</li> <li>- Les offices de tourisme</li> <li>- L'Agence Départementale</li> </ul>

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/07/2023  
080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

	- L'ASSOCIATION EMHISARC
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût prévisionnel est estimé à <u>84 054,50 € HT</u>
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR (25%) : 21 013,62 € Région (26,77%) : 22 500 € Département (26,77%) : 22 500 €
Calendrier	Juillet 2023 : rédaction du cahier des charges de l'appel à candidature des artistes
Lien autres programmes et contrats territorialisés	A définir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs d'avancement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix d'un prestataire pour la création de l'application numérique</li> <li>- Réflexion sur le tracé de l'itinéraire du parcours artistique</li> </ul> Indicateurs d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de consultation de l'application</li> <li>- Evolution du nombre de visiteurs</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation potentielle du nombre de visiteurs
Annexes	

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/07/2023  
080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

## FICHE ACTION N° 8

### REFLEXION A LA MISE EN PLACE D'UN PARCOURS ET LIVRET DE DÉCOUVERTE



Orientation stratégique	<b>Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale</b> <b>Sous-orientation 2 : Travailler sur les espaces publics pour qu'ils occupent leur fonction créatrice de lien social</b>
Action nom	REFLEXION A LA MISE EN PLACE D'UN PARCOURS ET LIVRET DE DÉCOUVERTE
Action n°	8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Crécy-en-Ponthieu
Description de l'action	<p>Les objectifs de l'action sont de <b>renforcer la lisibilité du bourg</b> grâce à une signalétique pertinente, <b>d'affirmer l'identité culturelle et historique</b> de la commune et enfin, et de <b>mettre en évidence les notions de distance/temps</b> en matérialisant des parcours incitant à la pratique de modes doux. Cette action sera réalisée à l'échelle de la commune.</p> <p>L'enjeu est de recenser et rendre visible le patrimoine paysager et architectural, comme les bords de Maye, le site de la bataille, les points de vue sur la plaine, les petits ponts bucoliques, les boucles de promenades... Il s'agit également de le signaler de manière graphique, le valoriser afin de structurer un parcours de découverte. Ce parcours s'accompagne d'un livret ou support de découverte de la commune. Celui s'adresserait aussi bien aux visiteurs qu'aux habitant.es de la commune et des environs désireux de découvrir ou re-découvrir son patrimoine, ses cheminements, son histoire.</p> <p>Les trois étapes clés de cette action seront :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Déterminer un parcours</b>, une boucle s'appuyant sur les principaux éléments patrimoniaux. Il est destiné aux habitant.es et aux touristes, et doit donc être informatif mais également narratif et ludique, de manière à inciter le lecteur-promeneur à aller d'un point à un autre, à faire une partie ou l'ensemble du parcours.</li> <li><b>Matérialiser le parcours grâce à une signalétique spécifique</b> (panneaux en volume, fléchage, marquages au sol, photographies historiques...) : il s'agit d'interpeller et de créer des supports pédagogiques et faciles d'accès pour toutes et tous. Une recherche graphique permettra d'établir une identité visuelle avec...</li> </ol>

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité


Date de réception de l'AR: 13/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

	<p>valoriser le paysage du bourg sans l'encombrer, en réfléchissant finement aux lieux d'implantation des supports.</p> <p>3. <b>Rendre visible ce parcours en réalisant un livret</b>, en imprimant un plan papier disponible dans les lieux fréquentés par le public (Office de Tourisme, Mairie, commerces) ou en le rendant accessible sur format numérique.</p> <p>Ces étapes pourront être prolongées par la mise en place d'animation, et de communication. Des balades commentées pourraient être organisées en groupe, afin de permettre de découvrir les aménagements réalisés et de tester le support du livret.</p>
Partenaires	<p>&gt; Centre Historique de Crécy la Bataille : contenu scientifique</p> <p>&gt; Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre : chargée de projet développement culturel pour le contenu scientifique et la coordination avec les supports intercommunaux</p> <p>&gt; Bureau d'information touristique de Crécy-en-Ponthieu (Terre et Merveilles Baie de Somme) : élaboration du contenu et coordination territoriale sur les itinéraires touristiques</p> <p>&gt; PNR Baie de Sommes 3 Vallées + PNR : définition d'une charte graphique en accord avec le Pays d'Art et d'histoire</p> <p>&gt; Aussi, deux personnes ressources ont été identifiées : Eric Balenda et Patrick Mitoire sur les apports historiques</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	non précisé
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet, etc.).</p> <p>Préciser les recettes (de cession ou d'exploitation) éventuellement envisagées</p> <p>&gt; Possibilité de mobiliser l'aide « Sentiers de Nature » sur certains tronçons : sentiers-nature@cerema.fr</p>
Calendrier	<p><b>Prochaine étape / action à entreprendre</b> : organisation d'un atelier de travail pour réaliser la cartographie hiérarchisant les différents espaces verts et le calendrier de gestion</p> <p>La réalisation de ces actions est envisagée à court terme (0-3ans) et moyen terme (3-6 ans), selon les actions concernées.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	A définir

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 13/07/2023  
080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>&gt; La mise en place de parcours à l'échelle de la commune, matérialisé grâce à une signalétique concrète (supports pédagogiques, photographies historiques, fléchage, marquage au sol...)</p> <p>&gt; La réalisation d'un livret de découverte du patrimoine crécéen</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La signalétique mise en place s'adresse autant aux habitants qu'aux visiteurs/touristes de passage. Il s'agit d'interpeller, de donner à lire le territoire différemment, permettre de le (re)découvrir. Ces parcours accompagnés de supports pédagogiques permettent de valoriser le patrimoine paysager et architectural, en sollicitant la pratique de la marche ou du vélo, dans des conditions sécurisées.</p>
Annexes	<p><i>Proposition de plan de découverte du patrimoine réalisé lors de l'atelier Partenaires du 28 mars 2023 :</i></p>  <p>Légende - lieux sélectionnés sur le plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 - Place Jean de Luxembourg ; Mémorial à Jean de Luxembourg</li> <li>2 - Croix du bourg ; église Saint-Séverin ; Monument aux morts des deux guerres mondiales ; Jardin communal</li> <li>3 - Bords de Maye et chemin vers la forêt</li> <li>4 - Place Gilbert Gaffet ; Ancien corps de ferme</li> <li>5 - Motte féodale ; Cimetière : Chapelle de la tombe de Jules Roy</li> <li>6 - Place Chrysostome Faquer</li> <li>7 - Place du 8 mai 1945 ; Le Cyrano ; Monument aux morts de 1830</li> <li>8 - Centre historique de la bataille de Crécy</li> <li>9 - Site de la Bataille de Crécy</li> </ul> <p>En orange, le patrimoine remarquable à valoriser est identifié. En vert, est tracé le parcours patrimonial "sur les traces de l'histoire crécéenne".</p>

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/07/2023  
080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

## FICHE ACTION N° 9

### REFLEXION AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE GILBERT GAFFET



Orientation stratégique	<p><b>Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale</b></p> <p><b>Sous-orientation 2 : Travailler sur les espaces publics pour qu'ils occupent leur fonction créatrice de lien social</b></p>
Action nom	REFLEXION AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE GILBERT GAFFET
Action n°	9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Crécy-en-Ponthieu
Description de l'action	<p>La place Gilbert Gaffet est en lien étroit avec le fonctionnement quotidien de la salle polyvalente Le Casino. Son usage est d'ailleurs principalement occupé par un parking servant à l'accueil du public, plutôt qu'une place publique. Bien qu'une extension et une rampe d'accès aient été réalisées récemment, et un citystade installé, la salle polyvalente ne bénéficie pas d'un véritable parvis permettant d'offrir de la convivialité que cet espace permettrait.</p> <p>Son traitement majoritairement minéral, l'implantation et la gestion rigoureuse de son alignement de tilleuls font écho à l'aménagement actuel de la place du 8 mai 1945.</p> <p>Le réaménagement du périmètre doit permettre d'optimiser le stationnement tout en redonnant de la cohérence d'ensemble aux différents espaces publics.</p> <p>L'aménagement de la place Gilbert Gaffet répond à plusieurs objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Réorganiser et optimiser l'espace de stationnement</b>, affirmer la vocation de parking d'entrée de ville (lieu de départ de randonnée et points noeuds) de la place.</li> <li><b>2. Créer un parvis</b> propice aux événements de la vie locale, en lien avec l'activité du Casino</li> <li><b>3. Donner une image plus contemporaine à la place et l'adapter aux évolutions climatiques</b> : des espaces verts durables et une meilleure gestion des eaux</li> <li><b>4. Permettre un meilleur partage de la voirie</b> en laissant davantage de place aux piétons et aux cycles et intégrer la place dans un maillage d'espaces publics : lien vers la rue de l'église via la venelle et connexion aux bords de Maye</li> </ol> <p>Le réaménagement de cette place d'environ 3180 m<sup>2</sup> doit se faire à court (0 à 3 ans) et à moyen terme (3 à 6 ans).</p>

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

Partenaires	<p>Les partenaires à associer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Département (financement)</li> <li>+ Région Hauts-de-France</li> <li>+ Architecte des Bâtiments de France (<i>la place figure dans le futur périmètre du Monument Historique de l'église Saint-Séverin</i>)</li> </ul> <p>Les accompagnements possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ CAUE 80</li> <li>+ Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre</li> <li>+ Syndicat mixte Grand littoral (<i>ingénierie</i>) &amp; Baie de Somme 3 vallées (<i>conseil en aménagement</i>)</li> </ul> <p>Le public à associer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ associations utilisant la salle polyvalente</li> <li>+ habitant.es de la commune et riverains</li> <li>+ commission fleurissement (entretien)</li> </ul>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p><b>Chiffrage détaillé dans la fiche action en annexe</b></p> <p><i>Études complémentaires à réaliser :</i></p> <p><i>étude géomètre/topographe (env. 15 000€ HT)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ <i>diagnostic phytosanitaire</i></li> <li>+ <i>étude VRD : géodétection des réseaux (env. 5 000€ HT) et consultation des concessionnaires, études géotechniques (essais d'infiltrations, classification GTR...) (env. 7 000€ HT)</i></li> </ul> <p>+ <i>étude de maîtrise d'œuvre (15 000-20 000€ HT + % suivi travaux)</i></p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Recherche de financement, subventions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence de l'eau Picardie Artois : Désimperméabilisation (étude et travaux) jusqu'à 70% du montant total</li> <li>- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – Fonds Vert <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public (études et investissement) – jusqu'à 80%</li> <li>&gt; Renaturation des villages (études et investissements)</li> </ul> </li> <li>- Préfecture de la Somme - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)</li> </ul>
Calendrier	<p>à préciser avec le CM</p> <p>Délai études de maîtrise d'œuvre (dont consultation entreprise) : 6 mois</p>

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/07/2023  
080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action s'inscrit dans l'AMI Région « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs. »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	> A déterminer
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action aura pour conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; un nouvel espace stratégique dans la commune : un parking d'entrée de ville, lieu de départ de randonnées et points noeuds de la place</li> <li>&gt; optimisation et réorganisation de l'espace de stationnement</li> <li>&gt; Un véritable parvis propice à l'accueil d'événements de la vie locale, en lien avec l'activité du Casino</li> <li>&gt; une place à l'image plus contemporaine et adaptée aux évolutions climatiques : des espaces verts durables</li> <li>&gt; Une place intégrée dans un maillage d'espaces publics : lien vers la rue de l'église via la venelle et connexion aux bords de Maye</li> <li>&gt; Des mobilités douces praticables en sécurité</li> </ul>
Annexes	

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_093A-AU



## FICHE ACTION N° 10

### REFLEXION A L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES DE CONVIVIALITÉ AUTOUR DE LA PLACE JEAN DE LUXEMBOURG

Orientation stratégique	<b>Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale</b> <b>Sous-orientation 2 : Travailler sur les espaces publics pour qu'ils occupent leur fonction créatrice de lien social</b>
Action nom	REFLEXION A L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES DE CONVIVIALITÉ AUTOUR DE LA PLACE JEAN DE LUXEMBOURG
Action n°	10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Crécy-en-Ponthieu
Description de l'action	<p>La parcelle AD88 surplombe la place Jean de Luxembourg. Elle semble être en attente d'usage et de fonction, après la démolition des anciens bâtiments qui y prenaient place. En pied de coteau, le mur vertical de 5 à 6 mètres en arrière-plan lui donne un caractère scénique. Bordé à l'est d'un pignon aveugle en brique et à l'ouest d'un jardin privé clôturé, cet espace laissé ouvert pas ses propriétaires est actuellement utilisé comme zone de stationnement spontanée par les usagers du centre-bourg. Le réaménagement du périmètre doit permettre d'améliorer le cadre de la commune, en résorbant un délaissé urbain, via sa végétalisation notamment.</p> <p>La possibilité d'implanter une halle sur cet espace ne nous semble pas souhaitable ni commode. Toutefois, deux scénarios d'aménagement se dessinent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aménager un espace de stationnement ;</li> <li>- aménager un espace de convivialité.</li> </ul> <p><b>- Option 1 : Aménager un espace de stationnement</b> Le premier scénario vise à consolider la fonction de stationnement de cette parcelle, en aménageant un espace de stationnement optimisé, perméable et avec des places délimitées. Cette parcelle pourrait accueillir 10 places de stationnement. Ces nouvelles places de stationnement créées pourraient permettre de soulager d'autres places de la commune au profit d'autres usages (comme la place du 8 mai 1945).</p> <p><b>- Option 2 : Aménager un espace de convivialité.</b> Le positionnement en surplomb de la parcelle et son orientation plein sud constituent des at</p>

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/07/2023  
080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

	<p>de la vie communale. Cet espace pourrait ainsi constituer une perspective qualitative depuis la place Jean de Luxembourg et permettre de valoriser l'histoire des lieux : au pied de l'ancienne motte féodale.</p> <p>L'aménagement de cet espace pourra être pensé en complémentarité de celui de la parcelle AD152 (entre l'ancien coiffeur et la mairie) dont la vocation est d'accueillir un espace paysager.</p> <p>La gestion de ce nouvel espace communal devra être définie en amont du projet d'aménagement (association, service technique,). Dans tous les cas, elle devra faire l'objet d'une économie de moyen (matériaux de sols, plantations, ). Une partie de l'aménagement de cette parcelle pourrait être réalisée via des chantiers participatifs : plantations, constructions de mobilier urbain...</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Chantier d'insertion ou entreprise d'insertion</li> <li>+ Le CAUE 80 : en appui / conseil en aménagement</li> <li>+ Le Syndicat Mixte Grand Littoral (ingénierie) &amp; Baie de Somme 3 vallées (conseil en aménagement)</li> </ul>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><i>Études complémentaires à réaliser :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ achat du foncier</li> <li>+ étude géomètre/topographe</li> <li>+ étude de maîtrise d'œuvre</li> <li>+ travaux</li> </ul> <p><i>Enveloppe financière à prévoir : &lt; 30 000 €</i></p>
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action s'inscrit dans l'AMI Région « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs. »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A déterminer
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action aura pour conséquences de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; résorber les espaces délaissés du centre-bourg, participant ainsi à revaloriser l'image du centre-bourg</li> <li>&gt; développer des espaces végétalisés et/ou désimperméabilisés</li> <li>&gt; créer des espaces participant au lien social au sein de la commune</li> <li>&gt; offrir des espaces d'accueil du public, susciter l'étape et rendre la commune plus accueillante aux visiteurs et touristes de passage</li> </ul>
Annexes	

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/07/2023  
080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

## FICHE ACTION N° 11

### REFLEXION A LA CREATION D'UN ECRIN DE VERDURE AUTOUR DE L'EGLISE



Orientation stratégique	<b>Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale</b> <b>Sous-orientation 2 : Travailler sur les espaces publics pour qu'ils occupent leur fonction créatrice de lien social</b>
Action nom	REFLEXION A LA CREATION D'UN ECRIN DE VERDURE AUTOUR DE L'EGLISE
Action n°	11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Crécy-en-Ponthieu
Description de l'action	<p>Si la configuration de l'espace permet d'avoir du recul vis-à-vis du monument via la large perspective de la rue de l'église, les espaces publics ne sont pas traités pour le valoriser : les voiries sont relativement larges mais les trottoirs étroits et peu praticables, le stationnement n'est pas signalé et de nombreux véhicules se garent sur les trottoirs. Ainsi les perspectives et cadrages sur le monument ne sont pas valorisées.</p> <p>La végétation aux abords du monument est peu qualitative et ne permet pas de constituer un «écrin de verdure» autour de l'église. Les grilles ne mettent pas en valeur le bâtiment et ne facilitent pas l'accès au bâtiment ni la déambulation.</p> <p>Le réaménagement du périmètre doit permettre de mettre en valeur ce monument bientôt classé, de constituer un véritable parvis, d'en faire un lieu de vie communale tout en améliorant la voirie.</p> <p>Les réponses proposées sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en valeur le patrimoine en matérialisant un parvis devant l'église Saint Séverin et devant le monument aux morts ainsi que vers le jardin communal : revêtement de sol qualitatif (briques, pavés, béton) et mobilier urbain (bancs, tables, poubelles...)</li> <li>- Apporter de la végétation : créer un écrin végétal autour de l'église</li> <li>- Donner une image plus contemporaine à la place et l'adapter aux évolutions climatiques</li> <li>- Permettre un meilleur partage de la voirie en laissant davantage de place aux piétons.</li> </ul> <p>Cette action est envisagée à moyen terme (3 à 6 ans) et long terme (6 à 9 ans et plus).</p>
Partenaires	Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre + Département + Architecte des Bâtiments de France ( <i>la place figure dans le futur périmètre du Monument Historique de l'église Saint-Séverin</i> )

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

Dépenses prévisionnel/définitif	<p><b>Chiffrage détaillé dans la fiche action en annexe</b></p> <p><i>Études complémentaires à réaliser :</i></p> <p><i>étude géomètre/topographe (env. 15 000€ HT)</i>  <i>+ diagnostic phytosanitaire</i>  <i>+ étude VRD : géodétection des réseaux (env. 5 000€ HT) et consultation des concessionnaires, études géotechniques (essais d'infiltrations, classification GTR...) (env. 7 000€ HT)</i></p> <p><i>+ étude de maîtrise d'œuvre (15 000-20 000€ HT + % suivi travaux)</i></p> <p>Coût total aménagement HT 376 800,00 € à 427 100,00 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Recherche de financement / subventions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence de l'eau Artois Picardie : Désimperméabilisation (étude et travaux) jusqu'à 70% du montant total</li> <li>- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – Fonds Vert</li> <li>&gt; Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public (études et investissement) – jusqu'à 80%</li> <li>&gt; Renaturation des villages (études et investissements)</li> <li>- Préfecture de la Somme - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)</li> </ul>
Calendrier	2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action s'inscrit dans l'AMI Région « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs. »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; matérialisation d'un parvis devant l'église et le monument aux morts</li> <li>&gt; un écrin végétal autour de l'église</li> <li>&gt; Valorisation de l'image de la commune grâce à la transformation des abords de l'église</li> <li>&gt; une commune plus apaisée grâce au ralentissement des voitures, laissant davantage de place aux mobilités douces</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Un patrimoine valorisé grâce à la création d'un parvis devant l'église Saint-Séverin et devant le Monument aux morts</li> <li>&gt; Un pourtour d'église mis en valeur grâce à la végétation</li> <li>&gt; Une place à l'image plus contemporaine et adaptée aux évolutions climatiques, un îlot de fraîcheur</li> <li>&gt; Un meilleur partage de la voirie en laissant davantage de place aux piétons</li> </ul>

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

Annexes

Fiche action détaillée : contexte, photographies de l'existant, description du projet, plans et schémas d'intention, illustrations, images de références...

*Principes d'aménagement de la place, axonométrie :*



*(légende dans fiche action détaillée)*

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

## FICHE ACTION N° 12

### REFLEXION AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU 8 MAI 1945

Orientation stratégique	<b>Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale</b> <b>Sous-orientation 2 :</b> Travailler sur les espaces publics pour qu'ils occupent leur fonction créatrice de lien social
Action nom	REFLEXION AU REAMENAGEMENT DE LA PLACE DU 8 MAI 1945
Action n°	12
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Crécy-en-Ponthieu
Description de l'action	<p>La place du 8 mai 1945 se situe au cœur du centre-bourg et bénéficie du dynamisme des services et équipements : le cinéma Le Cyrano, la poste, la banque, ainsi que l'école et le collège en contre-haut (350m à pied). Cet espace public constitue une réserve de stationnements desservant les équipements communaux. Son traitement paysager timide et son caractère routier ne participent pas à la convivialité du lieu, pourtant utile au développement culturel et touristique du cinéma Le Cyrano. Sa circulation est en double sens et sa disposition sert au dépôt en cars des élèves scolarisés à Crécy.</p> <p>Le périmètre du secteur dessiné comprend l'espace de stationnement actuel, les voies circulées de part et d'autre ainsi que les abords du cinéma.</p> <p>L'objectif de ce réaménagement est la réorganisation et l'optimisation de l'espace de stationnement, dans le but de redonner de la place à la vie locale, en lien avec l'activité du Cyrano. Par ces transformations, l'idée est de transformer l'image de la place en lui donnant une image plus contemporaine, adaptée aux enjeux climatiques. Enfin, l'idée est de diversifier les usages (autres que le stationnement) en laissant davantage de place aux piétons.</p> <p>Le réaménagement de la place est une action à envisager à moyen voire long terme, à savoir au minimum 3 ans, jusqu'à plus de 6 à 9 ans.</p>
Partenaires	+ Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre + Architecte des Bâtiments de France ( <i>la place du 8 mai 1945 figure dans le futur périmètre du Monument Historique de l'église Saint-Séverin</i> ) + Département + Région Hauts de France

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 13/07/2023  
 080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

Dépenses prévisionnel/définitif	<p><i>Études complémentaires à réaliser :</i></p> <p><i>étude géomètre/topographe (env. 15 000€ HT)</i>  <i>+ diagnostic phytosanitaire</i>  <i>+ étude VRD : géodétection des réseaux (env. 5 000€ HT) et consultation des concessionnaires, études géotechniques (essais d'infiltrations, classification GTR...) (env. 7 000€ HT)</i></p> <p><i>+ étude de maîtrise d'œuvre (15000-20000€ HT + % suivi travaux)</i></p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Recherche de financement, subventions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence de l'eau Picardie Artois : Désimperméabilisation (étude et travaux) jusqu'à 70% du montant total</li> <li>- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – Fonds Vert</li> <li>&gt; Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public (études et investissement) – jusqu'à 80%</li> <li>&gt; Renaturation des villages (études et investissements)</li> <li>- Préfecture de la Somme - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)</li> </ul>
Calendrier	<p>Semestre 2 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche des financements</li> <li>- Consultation d'un maître d'œuvre</li> </ul> <p>Semestre 2 2023 / T1 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes de maîtrise d'œuvre et rédaction du cahier des charges</li> </ul> <p>T2 2024 : lancement des consultations des entreprises.</p> <p>Semestre 2 2024 : réalisation des aménagements</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action s'inscrit dans l'AMI Région « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs. »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; une optimisation de l'espace de stationnement</li> <li>&gt; Une diversification des usages, une meilleure cohabitation voitures et piétons grâce au partage de la voirie</li> <li>&gt; L'image de la place transformée par des espaces paysagers</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une place qui laisse place à la vie locale, qui a vraiment un rôle de place de village : qui accueille des évènements.</li> <li>&gt; Une diversification des usages dans le centre bourg (autres que le stationnement). Un lieu d'échanges, de rassemblements.</li> <li>&gt; Une place sécurisée, dont le partage de la voirie laisse davantage de place au piéton.</li> <li>&gt; Une image du village qui se transforme grâce à cette centralité : une image plus contemporaine, qui s'adapte aux enjeux concrets du réchauffement climatique.</li> </ul>
Annexes	

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 13/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

## FICHE ACTION N° 13

### EXTENSION PAR LA CREATION D'UNE SALLE DE MARIAGE ET MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE LA MAIRIE

Orientation stratégique	<b>Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale</b>  <b>Sous-orientation 3 :</b> Pérenniser et renforcer l'offre culturelle, en équipements et en animations, vecteurs de solidarité et de valorisation locale, à destination des locaux et des touristes
Action nom	EXTENSION PAR LA CREATION DUNE SALLE DE MARIAGE ET MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE LA MAIRIE
Action n°	13
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Crécy-en-Ponthieu
Description de l'action	<p><b>Contexte :</b></p> <p>La salle de la mairie de Crécy-en-Ponthieu, utilisée à la fois pour les séances du Conseil Municipal et la célébration des mariages, se situe au 1<sup>er</sup> étage.                      Dans le cadre l'Adap signé en 2016 pour la mise en accessibilité des ERP communaux, il est nécessaire de prévoir une nouvelle salle au rez-de-chaussée.</p> <p><b>Nature et Descriptif de l'opération :</b></p> <p>Le projet comprend la construction d'une salle au rez-de-chaussée, et la mise en accessibilité des salles de réunion situées au 1<sup>er</sup> étage.</p>
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût des travaux est estimé à 193 802 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR (30%) : 30 000 € DSIL (50%) : 96 901 €
Calendrier	Début des travaux prévu entre aout et octobre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	A déterminer
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs d'avancement : respect du calendrier Indicateurs d'évaluation : création de la salle
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation de l'inclusion de la commune de crécy
Annexes	

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
 Date de reception de l'AR: 13/07/2023  
 080-200070936-DE\_2023\_093A-AU



## FICHE ACTION N° 14

### MISE EN ACCESSIBILITE PMR DU CINEMA

Orientation stratégique	<p><b>Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale</b></p> <p><b>Sous-orientation 3 :</b> Pérenniser et renforcer l'offre culturelle, en équipements et en animations, vecteurs de solidarité et de valorisation locale, à destination des locaux et des touristes</p>
Action nom	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DU CINEMA
Action n°	14
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Crécy-en-Ponthieu
Description de l'action	<p><b>Contexte :</b></p> <p>Parmi les ERP communaux inscrits à l'agenda d'accessibilité signé en 2016, figure le cinéma « Le Cyrano ».</p> <p><b>Objectifs poursuivis :</b></p> <p>Le bâtiment, classé L. 4ème catégorie, doit être rendu accessible.</p> <p><b>Nature et Descriptif de l'opération :</b></p> <p>Les travaux de mise en accessibilité comprennent la réalisation d'une place de parking adaptée aux personnes à mobilité réduite, d'un trottoir côté parking, d'un passage piéton surélevé entre le cinéma et la place PMR, la mise en conformité de la porte d'entrée, et la mise en accessibilité du trottoir côté cinéma.</p>
Partenaires	<p>Etat</p> <p>Département de la Somme</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût des travaux est estimé à 25 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Département de la Somme : fonds d'attractivité PVD</p> <p>DETR (35%) : 8 750 €</p>
Calendrier	Selon le projet de réaménagement de la Place du 8 mai 1945
Lien autres programmes et contrats territorialisés	A déterminer

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 13/07/2023  
 080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs d'avancement : lancement des travaux</p> <p>Indicateurs d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de la place de parking</li> <li>- Bonne praticité du cinéma pour les PMR (porte d'entrée conforme, trottoir conforme)</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation de l'inclusion de la commune de crécy
Annexes	

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 13/07/2023  
080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

## FICHE ACTION N° 15

### REFLEXION A LA MISE EN OEUVRE D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE VÉGÉTALE

Orientation stratégique	<b>Orientation 4 : Œuvrer en faveur de la transition écologique</b> <b>Sous-orientation 1 : Préserver le patrimoine naturel et végétaliser</b>
Action nom	REFLEXION A LA MISE EN OEUVRE D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE VÉGÉTALE
Action n°	15
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Crécy-en-Ponthieu
Description de l'action	<p>Les objectifs de l'action sont d'<b>adapter la gestion des espaces végétalisés</b> face aux changements climatiques et d'<b>accompagner les personnes en charge des espaces verts</b> dans cette démarche. L'idée est de mettre en place ces transformations écologiques <b>sans changer le budget communal</b>, via des mesures concrètes, à savoir : restrictions d'eau, réduction des temps de gestion, zéro phyto, objectifs de fleurissement et d'augmentation de la biodiversité... Pour parvenir à ces changements, un accompagnement des personnes qui assurent la gestion des espaces verts est nécessaire, en tenant compte des outils et ressources disponibles. Cette sensibilisation des agents des espaces verts permettra d'établir une <b>nouvelle charte de gestion des espaces verts communaux</b>.</p> <p>La stratégie végétale du village prend son sens dans deux temporalités : les choix à la conception et les modalités de gestion à mettre en place. La charte d'entretien des espaces verts peut commencer par définir plusieurs modes d'entretien en fonction du caractère du site et de son environnement : jardiné, rustique, naturel par exemple. A chaque différente pratique d'entretien correspond un aspect visuel distinct, une valeur écologique et un potentiel d'accueil pour la faune et la flore locale.</p> <p>Cette action va se concrétiser en plusieurs étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. faire un inventaire des espaces végétalisés communaux et se questionner sur leurs usages.</li> <li>2. hiérarchiser les espaces concernés par ordre de fréquentation et d'importance, sur une année.</li> <li>3. établir un zonage et un calendrier précis des tâches d'entretiens du végétal à réaliser</li> </ol> <p>Des études complémentaires seront à réaliser comme un <b>plan de gestion annuel</b> ou encore des <b>préconisations végétales</b>.</p>

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/07/2023  
080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication de la commission fleurissement et des agents des services techniques dans le pilotage du projet</li> <li>- Accompagnement du CAUE 80 et du PNR Baie de Sommes 3 Vallées : support en ingénierie sur la définition d'une cartographie des espaces verts par type d'entretien et les préconisations végétales, sensibilisation des porteurs de projet</li> <li>- CEREMA : « Fonds Vert - Axe 2 : Adapter les territoires au changement climatique - Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages », ingénierie technique contact : anne-Laure.millet@cerema.fr</li> <li>- Autres acteurs à impliquer : CPIE (Vallée de la Somme ou de l'Authie), Villes et Villages fleuris, Office National des Forêts (conseil, expertise, plantation)</li> <li>- Projet en discussion</li> </ul>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>&gt; Pas de financement spécifique : l'objectif est d'optimiser le fonctionnement et les modalités de gestion des espaces verts de la commune, éventuellement prévoir un temps de formation des services techniques et de l'équipe de bénévoles de la Commission Fleurissement (possibilité de se faire appuyer par le CAUE 80 ou le CPIE)</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>&gt; Aide « Territoires Engagés pour la Nature » de l'OFB, pour plus de renseignements : <a href="mailto:animation-ten@cpie-hautsdefrance.fr">animation-ten@cpie-hautsdefrance.fr</a> / <a href="https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires">https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires</a> (ingénierie technique)</p> <p>&gt; « Fonds de renaturation des villes et des villages - Axe 2 »: subvention concernant le volet "renaturation des sols et espaces urbains" <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a086-financer-des-solutions-dadaptation-au-changem/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a086-financer-des-solutions-dadaptation-au-changem/</a></p>
Calendrier	<p>- <b>Prochaine étape</b> : organisation d'un atelier de travail pour réaliser la cartographie hiérarchisant les différents espaces verts et le calendrier de gestion</p> <p>&gt; septembre 2023 Atelier de travail #1 : inventaire et cartographie de l'existant, définition des enjeux, classification par type d'entretien</p> <p>&gt; novembre 2023 Atelier de travail #2 : approfondissement, conditions de mise en œuvre et définition d'outils de suivi / de communication et de sensibilisation vis-à-vis des habitant.es</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette fiche action s'inscrit dans l'AMI Région « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs. »</p>

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 13/07/2023  
080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

Indicateurs de suivi et d'évaluation	> Réalisation d'un inventaire des espaces végétalisés > Mise en place d'une cartographie détaillée par type d'entretien et d'un calendrier > Augmentation du pourcentage de végétalisation de la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettrait : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'améliorer l'image de la commune,</li> <li>- d'adapter la commune aux changements climatiques, en diminuant les besoins en eau, en végétalisant et augmentant les surfaces désimperméabilisés et en créant de nouveaux espaces de fraîcheur</li> <li>- d'optimiser la gestion des espaces verts (en temps passé et en coût d'entretien).</li> </ul> <p>Cette hiérarchisation des espaces paysagers de la commune et cette nouvelle manière de concevoir et d'entretenir les espaces verts doit également être envisagée dans l'objectif de recréer du lien avec la forêt de Crécy-en-Ponthieu et de valoriser les places et équipements qui font la fonction de centralité de la commune, à l'échelle de l'intercommunalité.</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 16

### REFLEXION AU DEVELOPPEMENT DE RUES JARDINÉES

Orientation stratégique	<b>Orientation 4 : Œuvrer en faveur de la transition écologique</b> <b>Sous-orientation 1 : Préserver le patrimoine naturel et végétaliser</b>
Action nom	REFLEXION AU DEVELOPPEMENT DE RUES JARDINÉES
Action n°	16
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Crécy-en-Ponthieu
Description de l'action	<p>Cette action a pour objectif de <b>favoriser une ambiance plus champêtre dans les rues du centre-bourg</b>, en désimperméabilisant une surface réduite en pied de façade pour implanter de la végétation (vivaces, grimpantes...). Elle a aussi pour but d'<b>engager une démarche participative en incitant les habitant.es à participer à la végétalisation</b> de la commune.</p> <p>Cette action vise donc à <b>l'embellissement des rues du centre-bourg</b> par l'intermédiaire de la végétalisation. Il s'agit de constituer une trame végétale, de donner davantage de place à la nature tout en développant le «vivre ensemble». La mise en place de ces espaces végétalisables en partenariat avec les habitant.es (pieds de mur, bacs, etc..) demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; la <b>définition de règles communes</b> entre les habitant.es et la commune, sur la gestion et l'entretien des lieux ;</li> <li>&gt; une <b>étude de faisabilité</b> (réseaux) et un <b>accompagnement technique</b> de la commune à la mise en œuvre.</li> </ul> <p>Différentes étapes vont permettre la mise en oeuvre concrète de cette action :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sélectionner des rues à végétaliser selon plusieurs caractéristiques (profil de la voirie, taux de végétalisation existant, présence de végétation ou non, présence d'habitant.es volontaires...)</li> <li>2. Organiser un atelier participatif pour choisir les linéaires, les emplacements, les essences végétales afin de définir le projet (végétalisation en fosse ou hors sol) et son mode de gestion (entretien);</li> <li>3. Effectuer les travaux : désimperméabilisation ou construction de dispositifs hors sol (en régie ou chantier participatif) ;</li> <li>4. Faire un achat groupé de plantes</li> <li>5. Organiser un chantier participatif de plantations ou laisser les habitant.es se charger des plantations</li> </ol>

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_093A-AU

Partenaires	<p>Pour mener à bien cette action, il est <b>nécessaire d'impliquer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les habitant.es et les riverains des rues concernées pour mesurer leur motivation à participer au projet,</li> <li>- le CAUE 80 et le Parc Naturel Régional : en appui sur la sensibilisation et la conception du projet,</li> <li>- CPIE (Vallée de la Somme ou de l'Authie) : conseil</li> <li>- la Serre de Plouy (pour fournir les végétaux)</li> <li>- CEREMA : « Fonds Vert - Axe 2 : Adapter les territoires au changement climatique - Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages », ingénierie technique <i>contact : anne-Laure.millet@cerema.fr</i></li> </ul> <p>- Projet en discussion, à valider par les élu.es</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Le <b>coût prévisionnel</b> est estimé à 15 à 20 € par mètre carré, travaux et plantations compris. Les travaux seront réalisés en régie par les services techniques de la ville (à inclure à leur temps de travail), les plantations et la gestion des espaces végétalisés incomberont aux habitant.es et à la commission Fleurissement.</p> <p>Les coûts devront être étudiés plus précisément une fois le projet validé et la "rue test" désignée : étude sur les réseaux notamment.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>&gt; Aide « Territoires Engagés pour la Nature » de l'OFB, pour plus de renseignements : <a href="mailto:animation-ten@cpie-hautsdefrance.fr">animation-ten@cpie-hautsdefrance.fr</a> / <a href="https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires">https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires</a> (ingénierie technique)</p> <p>&gt; « Fonds de renaturation des villes et des villages - Axe 2 »: subvention concernant le volet "renaturation des sols et espaces urbains" <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a086-financer-des-solutions-dadaptation-au-changem/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a086-financer-des-solutions-dadaptation-au-changem/</a></p>
Calendrier	<p>non défini pour le moment</p> <p>- <b>Prochaine étape</b> : organisation d'un atelier de travail pour décider de la première "rue test" (rue de l'église à priori) et décider des conditions de mise en œuvre (prise de contact avec les riverains, vérification des réseaux, conception du projet)</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action s'inscrit dans l'AMI Région « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs. »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>&gt; Mise en place d'une rue végétalisée avant 2024</p> <p>&gt; Augmentation du pourcentage de végétalisation de la commune</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettrait d'améliorer l'image de la commune par l'embellissement des rues du centre-bourg grâce à la végétalisation (des pieds de façade, pieds de murs, bacs...). Aussi, cette action peut permettre aux habitant.es de se réapproprier l'aménagement de leur cadre de vie, notamment via la végétalisation de leur commune.
Annexes	

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_093A-AU